

Aux Electeurs du Bas Canada,

Et à ceux du Comté et des Villes de Quebec en particulier.

DEPUIS l'adresse admonitoire que nous vous avons faite dans la Gazette du 17 de ce mois, on a distribué parmi le peuple diverses affiches, quelques unes recommandant certains Candidats, et d'autres ayant pour objet de les justifier. Toutes ces pièces sont innocentes et décentes, à l'exception d'une seule qu'on peut regarder comme diffamatoire, et qui abonde en mensonges. Nous allons l'examiner, et nous tâcherons de réfuter les arguments téméraires et détruire les insinuations infiducuses que contient cet imprimé.

L'auteur de l'*Avis aux Canadiens* dit, — 1^o Qu'il semble convenu entre les Marchands Britanniques qu'eux seuls doivent être les représentants dans la Chambre d'Assemblée.

2^o Qu'en briguant conjointement les suffrages, ils ont formé une co-alition qui manifeste leur grande illibéralité (qu'il qualifie ironiquement de libéralité) envers les Canadiens.

3^o Que si les marchands Anglois sont élus, les loix fondamentales des Canadiens ne retireront aucun avantage, ou peut-être qu'elles seront altérées et mutilées.

4^o Que le moindre revers peut les éloigner de la province, et que conséquemment ils n'ont aucun droit de prétendre à être Représentans.

5^o Qu'il doit y avoir une telle union d'intérêts entre les Electeurs et les représentants, que toutes les loix que la Législature puisse faire affectent également tous les membres de la Chambre d'Assemblée de même que la masse du peuple, au moyen de quoi il voudroit insinuer, qu'il n'y a point de liaison ni de communion d'intérêt entre les marchands Anglois et le peuple.

La première et seconde assertions sont prouvées être des mensonges grossiers par la division que tout le monde voit exister dans la basse ville, où l'intérêt Anglois est divisé par quatre ou cinq Candidats agissant chacun pour soi, n'ayant aucune liaison ensemble, et soutenus chacun séparément par ses amis. Il est aussi trop notoire que les Marchands n'ont jamais affecté de croire qu'ils ont un droit exclusif à la représentation dans la Chambre d'Assemblée. Ils ont trop de bon sens et d'équité pour désirer un monopole. Ils avouent que l'élection doit être libre et ouverte à tout le monde; et que le peuple doit choisir sans préjugé, soit parmi les marchands, ou parmi les seigneurs, ceux qu'il croit les plus capables de faire les meilleures loix tant pour l'Agriculture que pour le Commerce du pays. C'est la première fois, je pense, que le corps des Marchands a été accusé de manquer de *libéralité* envers les Canadiens, soit dans les affaires de Commerce ou dans leur conduite personnelle.

Ils ont été extrêmement généreux dans les affaires de commerce avec les Canadiens, et loin de les traiter avec hauteur et mépris; ils les ont toujours considérés, comme des hommes, des amis, des voisins et des concitoyens leurs égaux aux yeux de la loi.

Pour répondre à la troisième insinuation; nous soutenons qu'il n'y a aucune preuve que les Marchands Britanniques aient jamais essayé de faire changer les loix fondamentales du Canada. Ils ont souhaité avoir des loix bonnes et salutaires pour les citoyens de toutes dénominations, afin que tout le monde put être assuré dans la jouissance de sa liberté et de ses biens. Quand ils ont senti un grief, ils se sont plaints; ils ont demandé qu'il fut redressé. Quand ils ont demandé des loix pour assurer les propriétés de commerce en circulation, ils ont en même tems recommandé d'une manière tout-à-fait claire que les droits et intérêts des Seigneurs, du Meunier, du Curé et du Cultivateur fussent assurés.

L'auteur de l'*Avis aux Canadiens*, par sa quatrième insinuation, laisse appercevoir ou une grande déloyauté ou une ignorance grossière; car si par le mot *revers* il entend le changement de souverain, on peut l'inculper de trahison envers le Roi et le peuple de la Grande Bretagne, de qui il tient une place très honorable et Lucrative; et nous osons dire qu'il est le seul traître qu'il y ait dans le pays. Si par *revers* il n'entend que les vicissitudes de la fortune parmi les Marchands individuellement, et que s'ils ne réussissent pas dans leurs entreprises de commerce, il faut qu'ils retournent d'où ils sont venus, nous devons rire de sa stupidité; et même lorsque nous méprisons sa malignité impuissante, nous l'informerons, que sous le Gouvernement Britannique, la génération des Marchands est comme la génération des hommes, et que si par quelque sage résolution de l'auteur de l'affiche et de ses Coadjuteurs les Marchands Britanniques étoient expulsés du pays, il en viendroit de la Grande Bretagne le double du nombre de ceux qui y sont aujourd'hui, tant il est vrai que l'ancien proverbe *non desit Alter*,* est applicable à ce sujet. Nous voyons presque journellement, que des Revers dans le cours de la nature enlèvent les Marchands de même que les Seigneurs, et cependant nous ne trouvons point de vuide dans le système mercantile. D'autres s'élèvent et reprennent la place de ceux que la mort a emportés; et quoique la faulx du tems moissonne les hommes sans distinction, Marchands, Seigneurs et autres, elle ne détruit pas le commerce, car il durera autant que le tems même. Rien ne peut détruire le commerce que des principes oppresseurs et arbitraires tels que l'auteur de l'affiche en question propose; et il est à espérer qu'il sera désormais encouragé aussi bien que dans toute autre partie du monde. Les Marchands Britanniques ont un Million et demi d'argent en circulation dans les deux provinces du Canada. Ils exportent annuellement plusieurs cent mille minots de bled du Bas Canada, outre plusieurs autres exportations dont le montant est considérable. Voilà certainement d'importantes entreprises et de grands risques. Ils ont fait doubler au moins la valeur des terres et des maisons d'un bout de la province à l'autre; et il y a tout lieu d'espérer que sous le Gouvernement actuel, elle augmentera encore. Le Marchand Britannique doit être regardé comme le meilleur ami du cultivateur des terres dont il récompense l'industrie, et vis-à-vis duquel il se comporte toujours avec respect et civilité. On peut donc présumer qu'il a les titres les mieux fondés, et les plus justes prétensions à s'intéresser au bien-être et à la législation du pays.

* S'il en tombe un, il s'en élèvera deux.